

Cinq enseignements d'ordre éthique à tirer de la crise liée à la COVID-19 Vers une nouvelle synergie entre les comités d'éthique institutionnels

Si la crise sanitaire de longue durée liée à la COVID-19 a perturbé le fonctionnement de nos sociétés, tant en France que dans l'ensemble des pays de la planète, elle a nécessité aussi une adaptation du fonctionnement des comités d'éthique et une réflexion de fond sur les questions éthiques posées dans une situation d'exception. La troisième rencontre¹ de ces comités, le 17 mars 2022, a logiquement porté sur ce fait majeur, avec comme objectif d'analyser cette situation sous l'angle des questions mises en débat, mais aussi des pratiques de recherche et de communication des scientifiques avec la société, afin d'en **tirer cinq enseignements d'ordre éthique**.

Nous vivons dans un monde en profonde et constante évolution où des innovations scientifiques et technologiques se succèdent à un rythme sans précédent. Ces avancées, mais aussi la généralisation de la numérisation et des progrès de l'intelligence artificielle, repoussent les limites de la capacité d'intervention de l'être humain sur sa propre condition, comme sur celle des milieux qui l'entourent, et ouvrent ainsi des perspectives nouvelles.

La réflexion éthique constitue à cet égard une démarche permettant de discerner ce qui peut apparaître acceptable pour le présent et l'avenir de l'homme comme de la planète, et dans débattre en société. Conscientes de l'urgence de cette réflexion, la plupart des institutions de dans le champ de la recherche et de la santé se sont dotées d'instances éthiques.

Les cinq enseignements d'ordre éthique liés à la crise COVID-19

1. La crise sanitaire a exacerbé **les tensions entre certains principes et valeurs éthiques**, entre les concepts de liberté individuelle ou d'autonomie et d'intérêt collectif ou de solidarité, et **la nécessité de trouver un équilibre entre eux**. Examinant des questions toujours complexes, notamment en situation de crise exceptionnelle, les comités d'éthique ont réaffirmé **l'exigence de maintenir un socle commun de valeurs fondé sur les principes de notre démocratie, sur le respect de la dignité humaine et le souci des plus vulnérables**, et non d'altérer la réflexion éthique au profit d'une éthique d'exception, mettant en avant l'extrémisme des attentes et des intérêts individuels, d'autant que la crise est plus durable que nous ne le pensions.
2. L'effort considérable des chercheurs pour concevoir en peu de temps de nouvelles stratégies afin de lutter contre la pandémie est remarquable. Une telle mobilisation a souligné que, face aux défis à **relever en situation d'incertitude où le doute et le scrupule devraient être le soubassement de toute pratique, dans un contexte national et international marqué par une très vive compétition, la recherche se doit d'être toujours menée dans le respect de ses propres principes éthiques et déontologiques**, en stimulant les rapprochements des équipes de recherche, les partenariats, le débat serein et la réflexion nécessaire entre scientifiques, mais aussi les formations à l'éthique et à la déontologie tout au long de la vie professionnelle. Les

¹ En 2017, la première rencontre, en présence de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, constituait une étape indispensable avant la mise en œuvre des états généraux de la bioéthique.

En 2019, la deuxième rencontre fut notamment l'occasion de penser ensemble les questions éthiques de demain à la lumière des innovations du futur.

conditions d'exercice de l'expertise scientifique, au regard des décisions publiques, justifient une nécessaire réflexion. Les comités d'éthique ont noté que dans ce domaine existaient de réelles marges de progrès.

3. Accompagner les progrès des connaissances et des techniques par **une confiance de la société dans ses chercheurs et ingénieurs devrait constituer une légitime ambition nationale**. Cette confiance passe également par l'application d'un cadre protecteur des personnes volontaires qui acceptent de participer à un protocole de recherche. Les comités d'éthique constatent que le manque de confiance illustré par la pandémie pose un problème éthique majeur et qu'il est important d'initier une recherche pour en comprendre les raisons. Ils suggèrent de **mettre en œuvre une réflexion nationale sur la culture et la communication scientifiques**.
4. Les comités d'éthique ont aussi rappelé qu'une communication scientifique, transparente et intelligente ne représentait qu'un aspect du dialogue avec la société. Ils ont souligné **la nécessité de créer des modalités de dialogue diversifiées avec l'ensemble des citoyens, mais aussi avec les politiques**, afin de conforter une réflexion collective, de partager la complexité des questions actuelles et des enjeux qui leur sont attachés, et, de bénéficier pour ce faire de l'apport de savoirs et d'expertises non institutionnels (ONG, citoyens, etc.).
5. Les comités d'éthique, lieux de réflexion pluridisciplinaire, d'anticipation et de signalement d'alertes ont rappelé que **la recherche avait pour principale mission de produire pour l'intérêt général ce bien commun qu'est le savoir assis sur des connaissances fiables**. Dans ce contexte d'épidémie mondiale, ils ont notamment souligné l'urgence de faire bénéficier l'ensemble de l'humanité des progrès technologiques récemment réalisés, s'agissant en particulier du bien commun que peuvent constituer les vaccins contre la COVID-19.

Enfin, les différents comités d'éthique ont souhaité **mettre en place**, dans le respect de la mission de chacun d'entre eux, **une organisation souple d'échanges et de partages de leurs réflexions et pratiques, stimuler la formation aux questions éthiques**, afin de consolider le tissu éthique français et de **mieux collaborer à l'échelle européenne et internationale**.

Qui sont ces comités d'éthiques « institutionnels » ?

Aujourd'hui, en France, de nombreux comités ont été mis en place, soit indépendants, soit au sein des établissements de recherche, des universités, des académies, de certaines agences, qui assurent, parallèlement au Comité consultatif national d'éthique (CCNE), un rôle de conseil éthique. Par ailleurs, les comités de protection des personnes (CPP) ont une mission bien précise qui est celle d'autoriser les recherches sur la personne.

Les différents comités délivrent un éclairage au bénéfice des directions d'établissements ou d'organismes, et de leurs personnels, des autorités gouvernementales, et plus généralement de la société. Ils partagent une conception exigeante du bien commun et de nos responsabilités, à la fois actuelles et au regard des générations futures. En référence aux valeurs de dignité de tout être humain, de respect, de justice, de bienveillance et de paix, ils mènent une réflexion sur les avancées scientifiques avec un souci de pluralisme et d'ouverture sur la diversité des cultures, des savoirs et des expériences. Ils s'interrogent sur les incidences inédites qui naissent des développements scientifiques et techniques et peuvent aussi alerter sur des évolutions des pratiques qui poseraient des questions éthiques.

Liste des comités d'éthique : académie nationale de médecine, académie nationale de pharmacie, académie des sciences, académie des technologies, ANDRA, CEA (comité dédié au numérique), CCNE, CNES, CNRS, CNPEN, Éthique et cancer, INCa, INRAE-CIRAD-IFREMER-IRD, INRIA, INSERM, IRSN, Institut Curie, Institut Pasteur, MNHN, Conférence nationale des comités de protection des personnes, Conférence nationale des espaces de réflexion éthique régionaux, Fédération des comités d'éthique de la recherche, Paris-Descartes, Poléthis.